

Aperçu des concepts financiers



Aperçu des concepts financiers

Que vos clients soient à la recherche de protection du revenu, d'accumulation de fonds ou de protection du patrimoine, **BMO Société d'assurance-vie** a tous les outils nécessaires pour vous aider à créer des solutions d'assurance qui conviennent à leurs besoins. Utilisez le guide suivant pour vous aider à déterminer la solution qui convient à vos clients et n'oubliez pas d'utiliser la plus récente version du logiciel d'illustration **La Vague** de BMO^{MD} Assurance pour vous aider à créer des projets personnalisés pour vos clients.

	CONCEPT	MARCHÉ CIBLE	OBJECTIF	STRATÉGIE	STRUCTURE DE POLICE TYPE
Solutions d'assurance INDIVIDUELLE	Solutions hypothécaires	<ul style="list-style-type: none"> Personnes ou couples dont le prêt hypothécaire demeure impayé 	<ul style="list-style-type: none"> Compléter la protection hypothécaire contre les pertes inattendues ou les imprévus 	<ul style="list-style-type: none"> Souscrire de l'assurance vie temporaire pour couvrir le solde actuel du prêt hypothécaire et possiblement combiner la police avec de l'assurance contre la maladie grave 	<ul style="list-style-type: none"> Vie unique (ou assurance conjointe premier décès) Temporaire 20 ans privilégiée combinée à une assurance contre la maladie grave en une seule police
	Régime de retraite assurée de BMO Assurance	<ul style="list-style-type: none"> Personnes à revenu élevé qui ont suffisamment de temps pour planifier et épargner en vue de la retraite et qui cotisent déjà le maximum à leur REER 	<ul style="list-style-type: none"> Créer une source de revenu de retraite complémentaire qui dépasse des cadres d'un REER ou des régimes de retraite classiques 	<ul style="list-style-type: none"> Déposer les primes maximales dans une police VU et souscrire le capital assuré le moins élevé. À la retraite, céder la valeur de rachat en nantissement pour obtenir une série de prêts bancaires qui serviront de revenu non imposable. Au décès, rembourser le solde impayé des prêts à l'aide de la prestation de décès non imposable 	<ul style="list-style-type: none"> Vie unique (ou assurance conjointe dernier décès) Prime maximale CA de la TRA Prestation de décès fixe avec Maximiseur de l'investissement ou MaximiseurSélect Les options de placement de type actions sont retenues avant la retraite Utilisation possible de CIG à la retraite ou à l'approche de la retraite
	Programme d'assurance vie universelle relative à l'avance aux fins de placement	<ul style="list-style-type: none"> Personnes avec d'importants actifs nets qui touchent un revenu imposable élevé et recherchent également de l'assurance viagère à primes modiques 	<ul style="list-style-type: none"> Souscrire de l'assurance à primes modiques permettant d'obtenir des avances à des fins de réinvestissement à des taux garantis 	<ul style="list-style-type: none"> Déposer les primes maximales dans une police VU et obtenir le maximum d'avances sur police à des fins de réinvestissement. Acquitter les intérêts sur le prêt annuellement. Compenser le coût des intérêts grâce au revenu de placement. 	<ul style="list-style-type: none"> Vie unique (ou assurance conjointe) Prime maximale CA de la TRA ou nivelé peut être utilisé, selon les besoins L'option de prestation de décès fixe est habituellement retenue pour maximiser l'accumulation de fonds Au cours de la période de prêt, il est conseillé d'investir les fonds excédentaires dans le compte à intérêt quotidien pour s'assurer de préserver le capital dans la police
	Régime de transfert des actifs personnel	<ul style="list-style-type: none"> Personnes avec d'importants placements imposables qui recherchent une façon plus efficace sur le plan fiscal de maximiser la valeur de leur patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> Repositionner les placements destinés à la prochaine génération en les virant d'un véhicule de placement imposable à une police d'assurance vie exonérée d'impôt 	<ul style="list-style-type: none"> Transférer des sommes de placements imposables dans une police VU pour profiter de la croissance à imposition différée 	<ul style="list-style-type: none"> Vie unique ou assurance conjointe, selon les besoins d'assurance Le montant des primes est fonction des objectifs financiers du client CA de la TRA L'option de prestation de décès dépend du besoin d'assurance global
	Régime de transfert des actifs intergénérationnel	<ul style="list-style-type: none"> Personnes plus âgées avec d'importants actifs non enregistrés imposables et qui prévoient transférer ce patrimoine à leurs enfants ou à leurs petits-enfants 	<ul style="list-style-type: none"> Transférer l'excédent des actifs non enregistrés à la prochaine génération sans être assujéti à de lourds impôts et frais successoraux 	<ul style="list-style-type: none"> Le parent (ou le grand-parent) souscrit de l'assurance au nom de l'enfant (ou du petit-enfant) adulte et lui cède la propriété de la police de son vivant (ou au décès) 	<ul style="list-style-type: none"> Vie unique La personne assurée est l'enfant ou le petit-enfant adulte auquel les actifs doivent être transférés Prime maximale CA de la TRA Prestation de décès fixe avec Maximiseur de l'investissement ou MaximiseurSélect
	Rente assurée personnelle	<ul style="list-style-type: none"> Personnes plus âgées (ou couples) à la retraite qui désirent tirer un revenu de retraite complémentaire de leurs placements non enregistrés 	<ul style="list-style-type: none"> Accroître le rendement après impôt sur le revenu et préserver le capital d'investissement 	<ul style="list-style-type: none"> Souscrire une police d'assurance vie et une rente prescrite pour financer les primes d'assurance et fournir le revenu désiré 	<ul style="list-style-type: none"> Rente viagère prescrite combinée à une police d'assurance vie permanente (VU ou T100)
	Programme de protection du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> Personnes plus âgées (ou couples) avec d'importants actifs imposables, notamment des fonds communs de placement non enregistrés, des actions, des biens immobiliers, des REER/FERR, ect. 	<ul style="list-style-type: none"> Minimiser les retombées de l'impôt sur la valeur nette du patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> Souscrire une police d'assurance dont le capital assuré correspond au montant d'impôt projeté au décès 	<ul style="list-style-type: none"> Vie unique (ou assurance conjointe dernier décès) Prime minimale CA nivelé Prestation de décès Capital assuré plus la valeur du fonds <p><small>* Une assurance T100 peut être utilisée</small></p>
Solutions d'assurance COMMERCIALE	Régime de retraite assurée d'entreprise de BMO Assurance	<ul style="list-style-type: none"> Entreprises qui ont besoin d'assurance vie et de liquidités supplémentaires 	<ul style="list-style-type: none"> Créer une source de liquidités supplémentaires pour une entreprise qui a également besoin d'assurance homme-clé 	<ul style="list-style-type: none"> Financer une police VU en fonction des objectifs de l'entreprise en matière d'assurance et de placements; céder la valeur de rachat de la police en nantissement pour obtenir des prêts bancaires, lesquels peuvent être utilisés à des fins d'investissement (ou de revenu). Au décès, rembourser les prêts à l'aide de la prestation de décès. 	<ul style="list-style-type: none"> Vie unique Le montant des primes est fonction des objectifs financiers de l'entreprise L'option de prestation de décès est fonction du besoin d'assurance global
	Programme d'assurance vie universelle relative à l'avance aux fins de placement	<ul style="list-style-type: none"> Propriétaires d'entreprises qui touchent un revenu imposable élevé et recherchent également de l'assurance viagère à primes modiques ou désirent investir dans une entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> Souscrire de l'assurance à primes modiques permettant d'obtenir des avances à des fins de réinvestissement à des taux garantis 	<ul style="list-style-type: none"> Déposer les primes maximales dans une police VU et obtenir le maximum d'avances sur police à des fins de réinvestissement. Acquitter les intérêts sur le prêt annuellement. Compenser le coût des intérêts grâce au revenu de placement. 	<ul style="list-style-type: none"> Vie unique (ou assurance conjointe) Prime maximale CA de la TRA ou nivelé peut être utilisé, selon les besoins L'option de prestation de décès fixe est habituellement retenue pour maximiser l'accumulation de fonds Au cours de la période de prêt, les fonds excédentaires sont investis dans le compte à intérêt quotidien pour s'assurer de préserver le capital dans la police
	Régime de transfert des actifs d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> Propriétaires d'entreprises à la recherche d'une façon plus efficace sur le plan fiscal de transférer les actifs de l'entreprise aux héritiers des actionnaires 	<ul style="list-style-type: none"> Transférer la valeur des actifs de l'entreprise à des bénéficiaires désignés d'une façon efficace sur le plan fiscal 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser les surplus accumulés pour souscrire une police d'assurance vie universelle dont l'entreprise est le titulaire Acquitter les primes le plus rapidement possible pour réduire l'imposition actuelle de l'entreprise La prestation de décès moins le prix de base rajusté à l'entreprise est versée au compte de dividendes en capital, puis aux héritiers sur une base non imposable 	<ul style="list-style-type: none"> Vie unique Le montant des primes est fonction des objectifs financiers de l'entreprise L'option de prestation de décès est fonction du besoin d'assurance global
	Rente assurée d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> Propriétaires d'entreprises qui désirent maximiser leur revenu, tout en préservant leur capital de placement pour en faire don à leur décès 	<ul style="list-style-type: none"> Accroître le rendement après impôt sur le revenu et préserver le capital de placement dans une société de portefeuille 	<ul style="list-style-type: none"> L'entreprise souscrit une police d'assurance vie et une rente prescrite pour financer les primes d'assurance et fournir le revenu désiré au propriétaire d'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> Rente viagère prescrite combinée à une police d'assurance vie permanente (VU ou T100)

Pour de plus amples renseignements sur les produits de BMO Assurance, veuillez téléphoner à votre AGP, communiquer avec le bureau régional des ventes de BMO Assurance le plus près, téléphoner au 1-877-742-5244 ou visiter notre site Internet à l'adresse suivante : www.bmoassurance.com/conseiller.

Région de l'Ontario
1-800-608-7303

Région du Québec et de l'Atlantique
1-866-217-0514

Région de l'Ouest
1-877-877-1272

BMO Assurance

60, rue Yonge, Toronto (Ontario) Canada M5E 1H5
1-877-742-5244



À l'usage exclusif des conseillers.

Les renseignements que renferme le présent document sont offerts à des fins d'illustration et sont sujet à changement sans préavis.

Assureur : BMO Société d'assurance-vie.

^{MD} Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.

361F (2009/06/01)